

RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES PETITIONS

chargée d'examiner l'objet suivant :

Pétition de la Société vaudoise de médecine intitulée "Sauvons la médecine" (40'000 signatures)

La Commission des pétitions, composée de Mmes Christine Chevalley, Florence Golaz, Susanne Jungclaus Delarze, Jacqueline Rostan (qui remplace Claudine Wyssa), Lise Peters, Verena Berseth Hadeg et de MM. Michel Miéville (qui remplace Jean-Robert Aebi), Pierre-André Pernoud, Félix Glutz, André Marendaz, Philippe Reymond, Claude Schwab, Jean-Jacques Truffer (qui remplace Gregory Devaud), sous la présidence de M. Jérôme Christen s'est réunie en date du 22 avril 2009. Mme Marianne Savary est excusée.

Remerciements à Mme Juliette Müller, qui a tenu les notes de séance.

Description de la pétition

Soutenue par plus de 40'000 signatures, la pétition (09_PET_028) de la Société Vaudoise de Médecine (SVM) est intitulée " Sauvons la médecine ". Constatant une dégradation des conditions de travail des médecins généralistes, elle demande aux autorités fédérales de revenir sur leurs décisions relatives au tarif des analyses médicales et aux autorités cantonales de soutenir leur démarche.

Audition de Mmes Monnier-Cornuz, Matthey et MM. Burkhalter, Grob et Repond, représentant la Société Vaudoise de Médecine

Les pétitionnaires exposent leur point de vue avec un argumentaire détaillé qui conteste la politique fédérale actuelle. Ils présentent une documentation écrite.

En résumé, selon les pétitionnaires, les conséquences de la révision décidée par la Confédération seront les suivantes :

- disparition des laboratoires de proximité ;
- diminution de la qualité des soins ;
- disparition du métier d'assistante médicale et augmentation du chômage ;
- disparition des médecins de premier recours ;
- augmentation des coûts de la santé ;

Dans le débat actuel sur les coûts de la santé, les médecins tiennent à faire entendre leur voix tant au niveau cantonal qu'au niveau national. Tout en entretenant de bonnes relations avec le Département de la Santé et de l'Action Sociale et en espérant un appui de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS), ils en appellent au législatif pour soutenir leur cause.

Audition de Mme Fontannaz, pharmacienne cantonale, représentant le Service de la Santé Publique

A l'aide d'une note écrite et d'un développement oral, la représentante du DSAS présente le contexte général et le contenu de la révision qui fait l'objet de la pétition ainsi que l'évaluation par les différents acteurs concernés des conséquences financières de celle-ci pour les médecins.

Elle explique la position du DSAS relativement aux différents points et demandes de la pétition. Il s'agit d'une problématique de niveau national, le canton n'a pas de compétence décisionnelle dans ce domaine. Le Chef du Département agit sur le dossier en tant que président de la CDS. La demande de la CDS d'août 2008 de réétudier les éléments de la révision en y associant tous les cercles concernés a été refusée, tout comme sa proposition de médiation dans le cadre de la grève des médecins. D'une manière générale, les efforts de la CDS et de la FMH n'ont pas eu d'effet.

Délibérations

La commission relève la convergence des actions des pétitionnaires et de la politique du DSAS, tout en constatant la difficulté, voire l'impossibilité d'infléchir la politique fédérale.

Après délibération, ils se rallient à la proposition de prise en compte partielle de la pétition.

En effet les deux premières requêtes sont ainsi libellées :

- (1) Nous demandons aux autorités fédérales l'annulation de cette révision de la liste des analyses, parce que nous tenons au maintien d'une médecine et de soins de qualité et de proximité.
- (2) Nous voulons participer aux négociations visant à mettre en place un tarif efficient.

Elles ne concernent donc pas le niveau cantonal.

La commission délibère sur le soutien à apporter aux deux requêtes suivantes :

- (3) Nous demandons un vrai partenariat des autorités fédérales et cantonales avec tous les professionnels de la santé et avec les représentants des patients.
- (4) Nous invitons les autorités cantonales à tout mettre en œuvre pour agir en ce sens.

La troisième requête va dans le sens des collaborations déjà existantes sur le plan cantonal et la quatrième vise à appuyer et renforcer les actions déjà entreprises par les autorités cantonales.

Vote

Par 13 voix pour et 1 voix contre (pas d'abstention), la commission demande au Grand Conseil un renvoi partiel de cette pétition au Conseil d'Etat (points 3 et 4).

Saint-Légier, le 12 mai 2009.

Le rapporteur :
(Signé) *Claude Schwab*